JEAN I DE GRAILLY

SÉNÉCHAL DE GASCOGNE (1235-1300)

PAR

Alfred DUPOND

Elève diplômé de l'École des Langues orientales.

PREMIÈRE PARTIE.

BIOGRAPHIE DE JEAN DE GRAILLY. - SA VIE POLITIQUE.

A. Plénipotentiaire d'Edouard I, roi d'Angleterre, il vient à Paris en 1266, discuter les conditions de la trève à conclure entre ce prince et le roi de Navarre.

Il est envoyé en 1269 à la cour de France, pour le règlement des difficultés relatives aux diocèses de Limoges, Cahors, Périgueux.

Ambassadeur d'Edouard en 1278, 1279, 1280, 1282, il va en 1281 à Mâcon aider Marguerite de Provence dans ses projets pour reconquérir l'héritage de Provence qu'elle revendiquait contre Charles d'Anjou.

Prise de possession de l'Agenais en vertu des stipulations du traité d'Amiens (23 mai 1279).

B. Sa participation à la croisade de 1270.

Second voyage en Orient (1288). Il entre au service du roi de Chypre. Il retourne en France après la prise de Saint-Jean d'Acre (1291).

Jean de Grailly en Savoie (1295).

C. 1° Ses rapports au roi d'Angleterre sur l'entrevue de Bayonne; sur les préparatifs d'un duel entre Pierre d'Aragon et Charles d'Anjou à Bordeaux; sur les formules finales des chartes de Gascogne; sur les affaires de Périgord et d'Armagnac.

2º Disgrâce de Jean de Grailly (1287). Son exil. — Il

rentre en faveur: ses biens lui sont rendus.

DEUXIÈME PARTIE.

SON ADMINISTRATION.

- A. Caractère général des relations des rois anglais, à la fin du XIII $^{\rm e}$ siècle, avec leurs lieutenants en Gascogne.
- B. 1° Jean de Grailly crée des bastides à Cadillac, à Monpazier, à Saint-Pastour. Charte de franchise de Cadillac.
- 2º Travaux publics : a. Ponts et péages; b. Navigation du Lot.
- C. 1º Des excès commis par Jean de Grailly dans la revendication des droits du roi. Affaire du chapitre de Bazas. Affaire de Gaston de Béarn. Prise de possession du Bigorre (1284).

2º Abus de pouvoir de Jean de Grailly : Procès de Guillaume de la Lande. Exactions en Agenais.

CONCLUSION.

APPENDICE I. — Correspondance de Jean de Grailly.

APPENDICE II. — Pièces justificatives.

Chaque élève publiera les positions de sa Thèse sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 2 février 1866, art. 9.)

LES CORPOBATIONS OUVELENES

AAU SENTE DE LOUIS DE LOUIS DE SENTE EN SE SENTE DE LOUIS DE SENTE DE LOUIS DE LOUIS

TOMBUTON SINK

.7 *Hairgust84

STREET SOCIAL IT A LONGWIGHE DE LA TESTALISA.

AL SENTENES SOCIAL DE LONGWIGHE

I. Les compendions ouverbes sont necessie l'espeit d'assertation qui citait intervent construire construire.

Fine con proper dijet in construire construire.

Civies pe remontret que sex charas a maines elles sont necesquent la classe in contrare es elles d'industrie asser d'accompany.

Coll. La resolution y common de la descriter et plus partifique en borca e qualificate, y e pays cel ceste plus **sector** que sus yourses

will be such a link arms flore antes on boars for soul